

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 19/03/2026

Suppressions d'emplois au 1^{er} janvier 2026

L'ordre du jour du CSAL « emplois » a porté sur l'impact des **550** suppressions d'emplois nettes à la DGFIP pour 2026, chiffre strictement identique à celui de 2025.

Cette année, la catégorie C paie un lourd tribut soit 1 201 suppressions nettes, alors que les autres catégories se voient dotées en effectif (+409 pour les cadres A et + 242 pour les cadres B).

La DRFIP 45 contribue à hauteur de **6 emplois pour l'année 2026**. Au plan local, la CFTC DGFIP Loiret constate que la résidence administrative d'Orléans, qui concentre 75% des emplois du département, n'est impactée par aucune création ou suppression d'emploi nette, ce qui n'est pas le cas du réseau qui voit la suppression de 6 emplois de catégorie C dans les SIP et SGC hors métropoles d'Orléans.

Le document qui nous est transmis pointe les missions prioritaires suivantes :

- La transformation numérique ;
- La lutte contre la fraude ;
- L'amélioration du recouvrement des amendes.

Au regard des événements récents qui ont défrayé la chronique, la panne HELIOS et le piratage de FICOBA, entre-autres, il est urgent de donner les moyens humains mais aussi matériels nécessaires pour que l'ensemble des agents puisse travailler dans un cadre sécurisé avec des applications performantes.

Pour la CFTC, toutes les missions exercées par les agents de la DGFIP sont prioritaires car tous les services déplorent un manque cruel d'agents. Lorsque les agents font part de leurs difficultés pour faire face aux différentes missions qui leur sont attribuées, la réponse est invariablement : « il faut prioriser ! ».

En résumé, « l'exercice emploi 2026 » montre que si un service n'est pas catégorisé en missions prioritaires, alors il est potentiellement éligible aux suppressions d'emplois.

Se dessine alors une distinction entre services « rentables » et préservés et les autres. Alors que la DGFIP met l'accent sur la prévention des suicides (19 en 2025 et autant de tentatives de suicides) et sur la santé mentale de ses agents, il appartiendra, comme d'habitude, à chacun de faire au mieux avec ce qu'il a. Il existe pourtant de nombreux vecteurs d'alerte dont la DGFIP devrait tenir compte dans le calcul des suppressions d'emplois : l'observatoire interne, le tableau de bord de veille sociale et le DUERP.

Les agents attendent que les suppressions d'emplois ne soient pas uniquement un exercice de soustractions, d'additions et de compensations sophistiquées parce que, derrière les chiffres, se trouvent des hommes et des femmes qui répondent présents chaque fois qu'une application est indisponible, se plante ou lorsqu'il faut malgré tout, assurer la continuité du service public.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.

Le prix de la résilience et de l'opiniâtreté des agents de la DGFIP est fixé, encore cette année à – 550 ETP.

Si la DGFIP veut améliorer les conditions de vie au travail de ses agents, il faut que cessent les suppressions d'emplois mécaniques annuelles qui ne prennent en compte en aucune manière les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions notamment à cause de l'aboutissement relatif de nombreuses applications informatiques et de réformes de services incessantes.

Situation de la DRFIP du Loiret

Localisation des 6 suppressions d'emplois nettes:

Impact sur la catégorie C : **-12 ETP** et + **3 ETP** créations

- - 1 C à la Direction (service RH) ;
- - 1 C SIE Loiret Ouest
- - 1 C au SIP d'Orléans Coligny ;
- - 1 C au SIP de la Source ;
- - 2 C au SPFE ;
- +3 C au CGF bloc 2 ;
- - 2 C au SIP de Montargis ;
- - 1 C au SIP de Gien ;
- - 1 C au SIP et -1 C au SGC de Pithiviers ;
- - 1 C au SGC de Meung sur Loire.

Impact sur la catégorie B : +2

- + 1 B au SGC d'Orléans métropole ;
- + 1 B au CGF Bloc 2 ;
- - 1B au SIE Loiret Est et + 1B au SIE Loiret Est (impact de la restructuration du PCE).

Impact sur la catégorie A et A+ : +1

- Transformation d'un poste d'IDIV CN et IP
- - 1 A au PCE (transfert vers la DIRCOFI à cause de la restructuration) ;
- + 1 A à la PRIE (politique régionale immobilière de l'État)
- + 1 A en direction.

La directrice a tenu à préciser que, cette année, les suppressions d'emplois portent sur des vacances récentes. Suite à la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul des emplois, la DRFIP 45 se trouve à l'équilibre des emplois fixés par la direction générale de 700 emplois (ETP). Au 01/01/2026, l'effectif de la DRFIP 45 était de 705 ETP.

La directrice a précisé que la Délégation a accordé une minoration de la suppression des emplois de la DRFIP à hauteur de 2 ETP C. Elle explique que cette minoration est la transcription de la qualité des résultats de notre DRFIP et de son implication dans les missions régionales.

La CFTC DGFIP Loiret prend acte du fait qu'aucun agent de notre direction ne sera impacté par une mutation en 2026 suite à ces suppressions.

Cependant, notre effectif étant presque à la cible de 700 emplois, la CFTC DGFIP Loiret redoute que le futur exercice « emplois » pour 2027 impacte réellement la situation d'agents en poste car il n'y aura quasiment plus de postes vacants pour absorber les suppressions d'emplois.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.

L'équipe CFTC DGFIP LOIRET - AGIR POUR NE PAS SUBIR

Vos représentants du CSAL et du CDAS restent à votre écoute et disponibles pour répondre à vos interrogations.